

L'Économie Verte: Une stratégie pour un développement durable – Le projet AGCEDE

1. Qu'est-ce que l'Économie Verte

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) définit l'Économie Verte (ÉV) comme étant une économie qui améliore le bien-être humain/l'équité sociale, tout en conservant la biodiversité et en réduisant les risques environnementaux.



2. Historique de l'Économie Verte

Dès 1989, à la demande du Gouvernement du Royaume-Uni, une équipe de 3 experts en économie produit un premier document de réflexion intitulé : Ébauche pour une économie verte (Blueprint for a Green Economy)¹. Les auteurs affirment que l'économie peut et doit venir en aide aux politiques environnementales des États, et aux problèmes globaux de l'humanité, notamment : la pollution, le changement climatique, la déforestation, la perte de biodiversité, le gaspillage des ressources, etc.

¹ Pearce, Markandya and Barbier, 1989

Dans une large mesure, ces problèmes environnementaux trouvent leur origine avec la révolution industrielle et le développement d'une économie mondiale largement basée sur des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel, etc.) non renouvelables.

En 1992, le thème de l'ÉV occupe une place importante lors des discussions du Sommet de la terre à Rio de Janeiro, au Brésil. Il est demandé aux États, l'élimination de la production et de la consommation non durable et une internalisation des coûts environnementaux dans les analyses économiques. Le Sommet de la terre aboutit au programme AGENDA 21, prônant les éléments suivants :

- ✓ Élaboration de stratégies nationales de développement durable ;
- ✓ Incorporation de mesures intégrant l'environnement et le développement ;
- ✓ Amélioration des normes, standards et cadres légaux ;
- ✓ Intégration des comptabilités économique et environnementale.

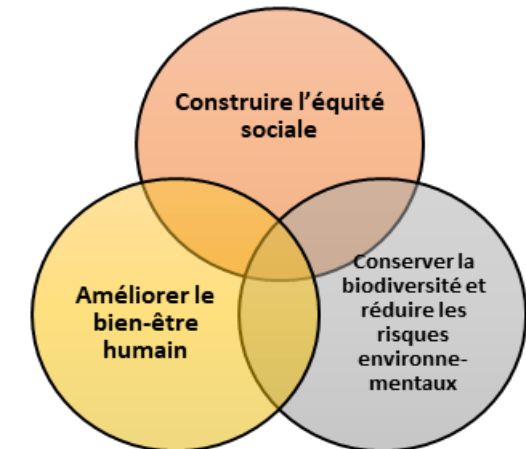
Le Sommet de Rio a également permis la création des Conventions sur la Diversité Biologique et sur les Changements Climatiques (CO₂).



En 2012, un nouveau Sommet de la terre (Rio+20) a permis de faire le point sur l'évolution du concept ÉV. En plus de la prise en compte de l'environnement, les participants ont convenu de la nécessité de l'incorporation du volet social dans le concept de l'ÉV.

3. Principes de l'Économie Verte

Tel que défini précédemment, une économie verte améliore l'équité sociale et le bien-être humain, tout en conservant la biodiversité et en réduisant les risques environnementaux.



L'Économie Verte: Une stratégie pour un développement durable – Le projet AGCEDE

La construction d'une équité sociale requiert de :

- ✓ Améliorer les revenus/conditions de vie des citoyens ;
- ✓ Créer de nouveaux emplois verts, spécialement pour les femmes et les jeunes ;
- ✓ Créer du travail et des conditions de vie équitables pour les femmes et les hommes, les riches et les pauvres.

L'amélioration du bien-être humain nécessite de:

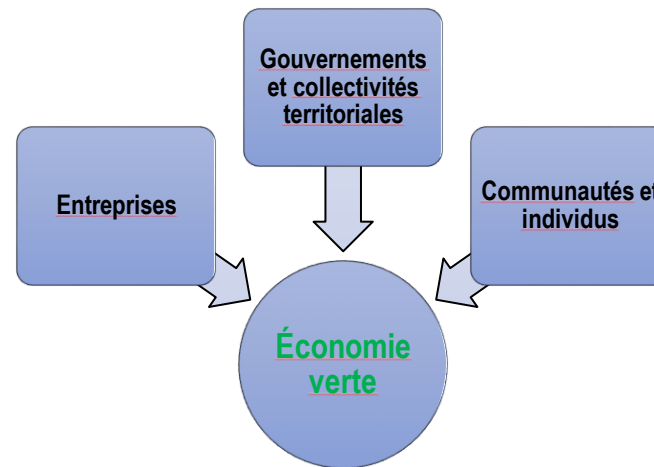
- ✓ Réduire la production de déchets, l'émission de gaz à effet de serre (GES) et la pollution de l'environnement ;
- ✓ Réduire les risques de santé publique liés à la pollution et à la dégradation de l'environnement ;
- ✓ Soutenir une utilisation durable de l'environnement pour les générations futures.

Conserver la biodiversité et réduire les risques environnementaux demandent de :

- ✓ Prévenir la perte (gaspillage) de ressources naturelles ;
- ✓ Améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources par les entreprises ;
- ✓ Réduire la pollution de l'environnement (air, eau, etc.).

4. Contribuer à l'Économie Verte

L'Économie Verte (ÉV) doit être appuyée par les Entreprises, les Gouvernements et les Collectivités Territoriales (CT), les Communautés et les Individus.



Les **Entreprises** peuvent appuyer l'ÉV par l'incorporation de pratiques/produits verts. Il s'agit notamment de :

- ✓ Intégrer de nouvelles valeurs : durabilité environnementale, efficacité énergétique, utilisation rationnelle de ressources, etc.) ;
- ✓ Réduire la production de déchets et protéger l'environnement contre les déchets dangereux/toxiques ;
- ✓ Incorporer des innovations et de nouvelles technologies afin d'accroître la durabilité/l'efficacité ;
- ✓ Développer de nouveaux marchés pour des produits/services durables (verts) ;
- ✓ Faire pression sur les Gouvernements/CT afin qu'ils appuient l'ÉV et investissent dans des projets verts.



Les **Gouvernements/CT** peuvent appuyer l'ÉV par une meilleure planification des politiques et un soutien à des pratiques durables/éducation/entrepreneuriat. Il s'agit de :

- ✓ Incorporer des politiques/programmes de durabilité dans les plans nationaux, plans de développement des CT ;
- ✓ Investir dans des infrastructures vertes (centrales solaires, etc.), les énergies/transports propres, etc. ;
- ✓ Assurer une sensibilisation / éducation sur l'environnement, la durabilité et les pratiques vertes.



Source: Projet AD-10, MCA-Burkina Faso

L'Économie Verte: Une stratégie pour un développement durable – Le projet AGCEDE

Les **Communautés** et les **Individus** peuvent appuyer l'ÉV en incorporant le concept de durabilité à la maison, en participant aux réunions/consultations des Gouv./CT et en appuyant des entreprises vertes. Il s'agit de :

- ✓ Participer aux décisions des Gouvernements/CT, exprimer ses inquiétudes sur l'environnement et l'ÉV ;
- ✓ Appliquer le concept de durabilité à la maison en achetant des produits durables et en gérant adéquatement les déchets domestiques ;
- ✓ Encourager les familles/amis à l'achat de produits verts venant d'entreprises ayant une approche durable.

5. Économie Verte au Burkina Faso

Afin d'assurer une transition effective de l'économie nationale vers une économie verte et inclusive, le Burkina Faso est en voie d'élaborer une Stratégie Nationale d'Économie Verte (SNÉV) et un Plan d'action Triennal.

Cette stratégie viendra compléter plusieurs initiatives liées à la protection de l'environnement et au développement social, notamment : le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), l'Adoption des Objectifs de Développement Durable (2030), la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD), la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE), de même que l'adhésion à plusieurs initiatives internationales pour la promotion de l'ÉV: Switch Africa Green, Partnership for Action on Green Economy, Programme «Économie Verte pour l'Afrique»,

Plan Décennal des modes de Consommation et de Production Durables, etc.

6. Stratégie Économie Verte au projet AGCEDE

Le projet AGCEDE vise à améliorer les retombées socio-économiques du secteur extractif pour les collectivités, en particulier les femmes et les jeunes. Le projet intervient dans trois (3) composantes qui sont : i) la gouvernance locale, ii) le développement économique durable, et iii) le partage de connaissances. Au Burkina Faso, il appuie sept (7) communes : Bekuy, Béréba, Boni, Houndé, Koumbia dans la province du Tuy, Bagassi et Pompoi dans la province des Balé.

La stratégie d'intervention du projet AGCEDE dans le développement de l'économie verte (ÉV) sera axé sur :

1. **l'intégration**: les activités des trois (3) composantes du projet intégreront les questions environnementales et sociales ;
2. **l'éducation**: sensibiliser, vulgariser et diffuser les textes pour la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
3. **le Plaidoyer**: renforcer le cadre réglementaire et sa mise en application pour protéger l'environnement, assainir et régulariser le secteur de l'orpaillage ;
4. **la promotion de l'ÉV**: auprès des parties prenantes en favorisant des stratégies de développement économique fondées sur les principes de l'ÉV. Les employés et élus des

gouvernements locaux seront informés et formés sur les principes et les avantages de l'ÉV. Le projet partagera les succès obtenus lors d'événements nationaux et sous-régionaux.

Le projet AGCEDE vise à briser le cercle vicieux dans lequel les communautés locales, en particulier les femmes et les jeunes, sont exclues des bénéfices des investissements miniers. À travers AGCEDE, l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) et le Centre d'études et de coopération internationales (CECI), œuvrent dans trois régions du Burkina Faso, du Ghana et de la Guinée impactées par la présence des industries extractives. Le projet vise à donner aux communautés locales, et en particulier aux femmes et aux jeunes, les moyens de participer pleinement à la gouvernance locale, aux opportunités économiques et au développement durable de ces zones. Le projet collabore avec les gouvernements locaux et nationaux, les sociétés minières sélectionnées, ainsi que les petites et moyennes entreprises et les organisations locales de la société civile pour atteindre ces objectifs. Le projet est financé par Affaires mondiales Canada et est mis en œuvre de 2016 à 2022. Pour plus d'informations sur le projet, suivez ce lien: <https://resources.wusc.ca/fr/project/agcede/>